

ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?

- Aide gratuite sous forme de subvention.
- Aucun justificatif de dépenses demandé.
- Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, à l'exception de l'aide à la mobilité de 1 000 €.



ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT
UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?

UNE AIDE DE 1 000 € POUR VOUS INSTALLER DANS VOTRE LOGEMENT

QUI ?

- Jeune de moins de 25 ans** ou en alternance, salarié depuis moins de 18 mois****, dans une entreprise du secteur privé
- Locataire** de votre résidence principale située sur le territoire français
- Votre revenu** est compris entre 30 % et 50 % du SMIC**

QUOI ?

Subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, pour vous apporter un coup de pouce financier.

30 - Votre logement :
 • peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social (hors CROUS)
 • est l'objet d'un bail d'une convention d'occupation en logement ou résidence sociale ou d'un accord à un bail de colocation.

COMMENT ?

1. Rendez-vous sur plu.actionlogement.fr/mon-aide-jeune pour valider votre éligibilité*
2. Répondez à votre demande en ligne et déposez vos justificatifs
3. L'aide vous est versée après l'acceptation de votre dossier

* Aide gratuite sous forme de subvention.
 * Aucun justificatif de dépenses demandé.
 * Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, à l'exception de l'aide à la mobilité de 1 000 €.

** À partir de la date de votre embauche.
 ** Pour un contrat de travail signé depuis moins de 18 mois, votre contrat d'alternance de moins de 18 mois.
 ** Pour une aide après 2019, l'âge de 25 ans est calculé au moment de votre entrée sur votre territoire de travail d'apprentissage ou de professionnalisation et il doit être compris entre 18 et 25 ans pour un contrat à temps plein.
 ** Pour une aide avant 2019, l'âge de 25 ans est calculé au moment de votre entrée sur votre territoire de travail d'apprentissage ou de professionnalisation.
 ** Les autres conditions (notamment de ressources) dépendent dans la limite du montant maximal de l'aide de la réglementation en vigueur et s'appliquent sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

actionlogement.fr **ActionLogement** 

Documents

[UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?](#)

Liens utiles

[UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?](#)